

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE MOURIÈS

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le 24/03/2026

ID : 013-211300652-20260321-20260014-DE



DÉPARTEMENT  
BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
D'ARLES



L'an deux mille vingt-six  
Le Samedi 21 mars

Nombre de conseillers

En exercice 27  
Présents 26  
Votants 27

Date de la convocation

16 mars 2026

N°2026-14

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mars, le Conseil Municipal de la commune de MOURIÈS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale pour l'installation du Conseil Municipal après les élections du dimanche 15 mars 2026.

Présents : MM. et Mmes les membres du conseil municipal à l'exception de :

Absents ayant donné procuration : Anaïs MOYA-PUGET à Patrice BLANC.

Secrétaire de Séance : Mme Lilou PAUNER

**Objet : Élection du Maire.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-1 à L.2122-17 ;

**Considérant** que la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal, et qu'en l'espèce, la présidence est assurée par M. Jean-Pierre FAILLA ;

**Considérant** que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal ;

**Considérant** que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ;

Après appel de candidatures, M. Pascal VIANÈS s'est porté candidat et il est procédé au vote ;

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote fermé ;

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

<b>Nombre de conseillers présents</b>	<b>26</b>
<b>Nombre de votants</b>	<b>27</b>
<b>Nombre de bulletins déposés dans l'urne</b>	<b>27</b>
<b>Bulletins blancs</b>	<b>6</b>
<b>Bulletins nuls</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	<b>21</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>14</b>

Il est rappelé que Mme Anaïs MOYA-PUGET est absente mais a donné procuration à M. Patrice BLANC ;

A obtenu :

NOM et Prénom	Nombre de voix
<b>M. Pascal VIANÈS</b>	<b>21</b>

M. Pascal VIANÈS, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé Maire de la commune de Mouriès et immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire

M. Pascal VIANÈS

